

PROCÈS- VERBAL

SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU CONSEIL GÉNÉRAL
du lundi 20 mars 2023 à 20h00

Salle du Conseil général, Hôtel de Ville, Couvet



PRÉSIDENCE M. Florian Dreyer (PLR)

Le président ouvre la séance à 20h00. Il souhaite la bienvenue à l'Assemblée et remercie chacun pour sa participation. Il annonce que M. Alexandre Iseppi (PLR) succède à M. Malo Bortolini (PLR) en tant que chef de groupe de leur parti.

Afin de tester la retranscription, l'enregistrement de la séance se fera désormais en format WAV. Aussi, il prie les membres de ne pas parler sans micro pour que l'enregistrement soit le plus clair possible.

1. Appel

Le président demande au chancelier de bien vouloir procéder à l'appel :

Présents : 34 membres

Majorité absolue : 18 voix

Majorité qualifiée : 23 voix

- **Pour AGORA** Thierry Ray et Florian Stirnemann.
- **Pour le PLR** Sébastien Burri ; Quentin Di Meo ; Daniel Dreyer ; Florian Dreyer ; Jean-Philippe Franel ; Alexandre Iseppi ; Daniel Otth ; Adrien Pagnier ; Jean-Michel Rossetti ; Céline Rufener Eschler ; Roland Schorderet et Caryl Tüller.
- **Pour le PS** Burim Ahmetaj ; Katia Della Pietra ; Miguel Dominguez ; Sarah Fuchs-Rota ; Jean-Marc Hirschy ; Emil Margot ; Cécile Mermet Meyer ; François Oppliger et René Perret.
- **Pour le POP** Jean Noël Bovard ; Adriana Ioset et Philippe Vaucher.
- **Pour Les Verts** Naomi Humbert et Sergio Santiago.
- **Pour le PVL** Vincent Casaubon.
- **Pour l'UDC** Christiane Barbey ; André Rosselet ; Niels Rosselet-Christ ; Jean Claude Schülé et Sylvia Schülé.
- **Excusés** 7 membres Malo Bortolini (PLR) ; Denis Cherbuin (PLR) ; Gloria Dias (PS) ; Sokol Mehmetaj (UDC) ; Laure Pitteloud (PLR) ; Marie-France Vaucher (Les Verts) et Pierre-Alain Wyss (PLR).

Les cinq conseillers communaux, le chancelier M. Christian Reber, Mme Céline Fauguel, collaboratrice spécialisée à la Chancellerie, ainsi que six spectateurs et trois représentants de la presse sont présents.



Le président rappelle ensuite l'ordre du jour, qui se présente comme suit :

1. Appel
2. Procès-verbal des séances des 21 novembre et 12 décembre 2022
3. Lettres et pétitions
4. Nomination d'un membre à la Commission de gestion et des finances en remplacement de M. Malo Bortolini (PLR)
5. Recevabilité matérielle de l'initiative communale « + de démocratie à Val-de-Travers »
6. Demande de crédit de 93'000 francs TTC, en vue du remplacement de l'ensemble des cartes d'accès aux containers Molok
7. Demande de crédit de 98'000 francs pour l'achat du mobilier nécessaire pour équiper la nouvelle bibliothèque de Longereuse
8. Classement de la motion du groupe POP visant la création d'un parlement des jeunes
9. Classement de la motion du groupe POP « Extinction éclairage nocturne de la Commune »
10. Communications du Conseil communal
11. Interpellations et questions

L'ordre du jour ne suscitant aucune remarque, il est considéré comme accepté.

2. Procès-verbal des séances des 21 novembre et 12 décembre 2022

GED 20961 et 25224

M. Emil MARGOT (PS), fait remarquer qu'au point quatre du procès-verbal du 12 décembre 2022, il a effectivement précisé que Mme Cécile Mermet Meyer (PS) a déjà siégé à la CGF et qu'il est noté que le PLR est convaincu qu'elle sera parfaite pour ce poste. Même s'il ne doute pas que le groupe PLR est d'accord que Mme Mermet Meyer (PS) est parfaite pour cette commission, il relève qu'il fait bien partie du groupe socialiste et non pas du groupe libéral radical. La correction sera apportée.

Les procès-verbaux ne suscitant aucun autre commentaire, ils sont acceptés à l'unanimité.

3. Lettres et pétitions

Aucun courrier n'est parvenu au président.

4. Nomination d'un membre à la Commission de gestion et des finances en remplacement de M. Malo Bortolini (PLR)

Le président laisse la parole à l'Assemblée afin qu'elle propose un membre à ce poste.

Au nom de son groupe, M. ISEPPI (PLR) propose :

- M. Jean-Michel ROSSETTI (PLR)

Aucun autre candidat n'étant présenté, M. Rossetti est élu tacitement membre de la Commission de gestion et des finances.

5. Recevabilité matérielle de l'initiative communale « + de démocratie à Val-de-Travers »

GED acg26439 | rcg26440

Le président laisse préalablement la parole au chef du dicastère de l'administration et de la protection de la population (DAPP).

M. Benoît SIMON-VERMOT (cc) indique que ce rapport et cet arrêté sont extrêmement formels. Aujourd'hui n'est pas forcément le lieu ni le moment de débattre de l'initiative en tant que telle. Un rapport concernant l'initiative sera remis à l'ordre du jour de la prochaine séance du Conseil général au mois de mai. C'est à ce moment-là que chaque groupe pourra se positionner par rapport au texte de l'initiative. Aujourd'hui, il est question de la recevabilité matérielle du texte, analysée par le Conseil communal. Ce dernier propose à l'Assemblée d'accepter l'initiative sous sa forme telle que rédigée par les initiants.

La parole n'étant plus demandée et l'entrée en matière n'étant pas combattue, le président passe à l'examen de détail de l'arrêté, puis au vote d'ensemble.

C'est à l'unanimité que le Conseil général approuve la recevabilité matérielle de l'initiative communale « + de démocratie à Val-de-Travers », telle que présentée par le Conseil communal.

6. Demande de crédit de 93'000 francs TTC, en vue du remplacement de l'ensemble des cartes d'accès aux containers Molok

GED acg23866 | rcg23880

Le président laisse préalablement la parole au chef du dicastère des infrastructures (DI).

M. Yves FATTON (cc) indique que ce système, mis en place il y a un peu plus de dix ans maintenant, donne entière satisfaction. Il pense également que le système du pollueur payeur avec une taxe au poids est une bonne solution.

Aujourd'hui, ces cartes de première génération demandent à être remplacées. La technologie employée à l'époque pour communiquer avec l'unité centrale au travers de l'afficheur du container était dotée d'un système mono fréquence, un système de 125 kHz, système qu'il n'est pas possible de mettre à jour aujourd'hui et qui arrive en fin de vie. Il a été demandé à l'entreprise en charge de la gestion informatique du système et des comptes clients de nous fournir de nouvelles cartes munies d'une technologie dite bi fréquence, avec un numéro d'identification unique (UID), qui doit permettre de communiquer non seulement avec nos installations actuelles, mais également avec les nouvelles générations d'affiche qui arrivent sur le marché. Ces nouvelles cartes permettront de travailler également avec des systèmes de containers ou presses à ordures d'autres constructeurs qui sont sur le marché et ainsi donner la possibilité de s'ouvrir à d'autres prestataires de services, ce qui n'est pas le cas actuellement. Le type de carte haute fréquence proposé est de marque MIFARE Classic qui est, de facto, le standard du marché aujourd'hui. Elles ont toujours un numéro UID apposé par le fabricant et non modifiable. C'est en quelque sorte le numéro de série ou de fabrication. Elles sont donc aussi bi fréquence, ce qui signifie qu'elles pourront être lues par les lecteurs huit fréquences 125 kHz, nos anciens lecteurs, ou par des lecteurs haute fréquence 13 MHz, les nouveaux lecteurs qui arrivent sur le marché. Pour rappel, nos lecteurs actuels sont des lecteurs basse fréquence qui posent de plus en plus de problèmes d'approvisionnement et qui devront être remplacés au fur et à mesure par des lecteurs haute fréquence. Le remplacement de cartes de première génération qui ne fonctionnent plus est de plus en plus fréquent. L'ensemble des clients de l'entreprise qui nous sert sont aujourd'hui équipés de lecteur haute fréquence.

Les cartes MIFARE sont aussi, il est important de le dire, des cartes multiservices. Elles contiennent seize secteurs qui peuvent être exploités de manière indépendante. Chaque secteur peut définir ses propres clés et droit d'accès. L'entreprise EcoWest utilise actuellement et traditionnellement le secteur cinq pour stocker le code régional, ce qui permet de savoir à quel client appartient la carte et le numéro de carte avec la clé d'accès spécifique. Dès lors, un autre prestataire pourrait sans aucun problème utiliser un autre secteur de la carte à sa guise et de manière sécurisée. Et cela sans interférer avec l'utilisation de la carte, puisque l'accès au secteur ouest est protégé par une clé qui n'est connue que de l'entreprise. Il s'agit dès lors, par cette démarche, de remplacer l'ensemble des cartes mises en service depuis le début, soit environ 10'000 cartes réparties à ce jour sur les catégories suivantes : 7'400 cartes pour les ménages, dont 1'264 ménages disposent d'une seule carte et 3'068 ménages disposant de deux cartes ou plus ; 1'100 cartes pour les entreprises ; 500 cartes spéciales pour les interventions techniques du feu ou autre et 1'000 cartes

pour le stock. Il est utile aussi de préciser que le règlement communal relatif à la gestion des déchets prévoit, en son article 2.6 alinéa 1, qu'une carte d'accès est remise gratuitement et en juin 2002 que sur demande expresse, une deuxième carte est remise gratuitement selon l'option retenue par les ménages. Ce deuxième alinéa peut dès lors augmenter la demande. Le prix proposé, 3'000 francs, doit permettre le remplacement des 10'000 cartes, y compris l'ensemble des prestations : numérotation, migration des comptes, gestion des passerelles et envois aux utilisateurs.

Au niveau des coûts, c'est une charge financière annuelle de 24'250 francs qui serait payée sur quatre ans. A ce jour, la réserve de taxe des déchets se monte à 1,6 million. Il y a donc un peu de marge pour pouvoir financer ces nouvelles cartes et ainsi permettre de repartir avec des systèmes beaucoup plus ouverts et des systèmes qui permettront d'avoir éventuellement d'autres fournisseurs de prestations. Le Conseil communal recommande donc au Conseil général d'accepter ce crédit pour la mise en place de ces nouvelles cartes.

Le président donne la parole à la Commission de gestion et des finances.

M. Jean-Marc HIRSCHY (PS) s'exprime ainsi : *« La Commission de gestion et des finances a pris connaissance du rapport du Conseil communal le 20 février. La Commission comprend les motivations de l'Exécutif et les soutient. Reflétant l'avis général de la population, la Commission pense que taxer les déchets au poids plutôt qu'au volume (taxe au sac) est plus équitable et évite de nombreux désagréments, notamment olfactifs. La Commission a cependant questionné le timing et s'est demandé s'il était possible de retarder cette dépense et, tout au moins partiellement, de la remplacer par l'utilisation d'une application sur smartphone. Le Conseil communal a expliqué qu'à l'heure actuelle, la société Molok n'offre pas une telle application. En outre, l'investissement est nécessaire dans les plus brefs délais pour permettre l'utilisation des mêmes cartes sur d'autres types de conteneur à déchets et développer le système sur d'autres services. Rassurée par ces explications, consciente que cette dépense sera de toute façon financée par le compte alimenté par la taxe déchets et que celle-ci ne sera pas augmentée, la Commission a préavisé favorablement cette demande de crédit. »*

La Commission des travaux publics ne souhaitant pas prendre la parole, le président ouvre la discussion générale.

Mme Christiane BARBEY (UDC) prend la parole à son tour : *« Ce n'est jamais avec gaieté de cœur que notre groupe accepte un crédit.*

Mais en l'occurrence, le remplacement des cartes Moloks, en vue du rapport du Conseil communal pour une demande de crédit de 93'000 francs, nous semble justifié et nous comprenons bien qu'après quinze ans de bons et loyaux services, cela devient indispensable.

Nous tenons à souligner que le système à Val-de-Travers a fait ses preuves et qu'il est bien plus avantageux pour le contribuable que la taxe aux sacs plébiscitée par d'autres communes. Nous nous réjouissons d'avoir anticipé.

Donc vous l'aurez compris, notre groupe acceptera cette demande de crédit de 93'000 francs. »

M. Jean-Philippe FRANEL (PLR) s'exprime également : *« Le groupe PLR a pris connaissance de la demande de crédit concernant le changement des cartes d'accès aux conteneurs Molok.*

Si le groupe PLR ne s'oppose bien sûr pas au changement devenu quasi inéluctable de ces cartes pour des raisons d'obsolescence notamment, notre groupe s'est toutefois posé quelques questions.

De nos jours, nous sommes tout de même surpris que l'ouverture d'un conteneur Molok ou quelle que soit sa marque, ne soit pas possible par une application via notre smartphone. Selon le fournisseur, cela ne semble pas être à l'ordre du jour. Au vu de la somme que nous allons engager, espérons que cela ne sera pas disponible dans six mois !

Pour le PLR, il est important que cette carte d'accès puisse servir à d'autres fins que le simple accès aux moloks. Je m'explique ; le PLR va déposer une motion prochainement et proposera l'instauration d'une carte que nous appellerions « carte citoyen », mais qui pourra prendre un autre nom, rien n'est encore défini à ce stade. Pour l'exemple, on l'appellera comme ça pour l'instant. Cette carte pourrait servir à plusieurs fins, y introduire son abonnement de piscine ou d'espaceVal ou encore qu'elle donne droit à des rabais dans certains commerces... etc., ce ne sont que des exemples.

La carte choisie par le Conseil communal et selon les explications reçues, laisserait techniquement la possibilité d'y ajouter ce genre d'options. La carte d'accès aux conteneurs moloks pourrait donc ainsi devenir une carte multi-usage des citoyennes et citoyens du Val-de-Travers.

Le groupe PLR acceptera dans sa grande majorité le crédit demandé. »

M. François OPPLIGER (PS) prend la parole ainsi : *« Notre groupe a étudié le rapport du Conseil communal concernant la demande de crédit permettant de remplacer les cartes d'accès aux conteneurs Molok. Les systèmes informatiques évoluent très vite, voire trop vite ; ce qui fonctionnait il y a dix ans est dépassé aujourd'hui et doit être remplacé par un système plus performant, adapté à l'évolution des technologies utilisées (c'est ce que l'on peut appeler l'obsolescence programmée).*

Il y a une petite question, quelle est l'utilité d'avoir 500 cartes spéciales, ce qui paraît être un nombre assez important, les cartes peuvent-elles être programmées pour une autre fonction, par exemple utilisées pour les ménages.

Le groupe socialiste acceptera l'entrée en matière ainsi que l'arrêté.

M. Florian STIRNEMANN (AGORA) indique que mettre en place une technologie qui, après dix ans, est obsolète paraît peu durable. En effet, son groupe pense que ce système pourrait être encore utilisé quelques années.

En effet, un vendeur, de cartes en l'occurrence, sera tout content d'en vendre. Mais s'il fallait écouter son vendeur de smartphone, ce dernier serait changé tous les six mois. Aujourd'hui, il en a acquis un qui peut être réparé. Son groupe n'est pas du tout en train de remettre en cause le système de la taxe au poids, mais il pense qu'il est encore possible d'aller quelques années avec ce système avant d'aller peut-être sur un système avec smartphone ou autre chose. Son groupe ne votera donc pas ce crédit.

M. FATTON (cc) remercie les groupes pour l'accueil favorable à cette demande de crédit. Tout d'abord, concernant l'application smartphone, le fournisseur a bien confirmé qu'il n'en n'existait pas et que ce n'était pas à l'ordre du jour. Il y aurait une possibilité éventuelle de faire ouvrir ses conteneurs par des smartphones, seulement, il faudrait que chaque personne qui utilise un smartphone le mette à disposition de l'entreprise pour pouvoir le programmer. Ce qui veut dire aussi qu'à chaque changement de smartphone, il faut refaire la programmation. Ce n'est donc pas réalisable à l'heure actuelle. Après renseignements chez d'autres entreprises, il n'y a pas d'applications smartphones qui sont sur le marché pour l'instant.

Il confirme au groupe socialiste que le nombre des cartes d'intervention est relativement important. Il y a les pompiers, la PC et aussi toutes les personnes qui interviennent sur les conteneurs, soit les collaborateurs et les entreprises devant accéder aux conteneurs. Donc c'est un chiffre qu'on a déjà actuellement dans le temps dans le dossier.

Il répond au groupe Agora qu'effectivement, l'obsolescence au bout de dix ans n'est pas quelque chose de normal. Il faut espérer que les prochaines cartes durent un peu plus longtemps mais dans les systèmes informatiques, dix ans, c'est déjà beaucoup. Malheureusement, la société est comme ça. Peut-être que dans quelques années il y aura des lois contre l'obsolescence programmée et qu'il sera créé des choses qui durent plus longtemps au niveau de leur utilisation. Le Conseil communal déplore aussi qu'après dix ans, le système doit être remplacé. Les composants des conteneurs ont évolué et doivent être remplacés et les pièces ne se fabriquent plus. Ce qui est également une sorte d'obsolescence programmée.

M. Adrien PAGNIER (PLR) a encore une question concernant. On a vu la suite du point avec le décor des cartes. Et puis nous, par rapport à la motion future qu'on voudrait déposer, ça pose un problème quelque part parce que c'est une carte gestion de déchets quand on n'arrive pas à faire quelque chose d'un petit peu plus sympa. Enfin, j'attends les gens, ils savent que c'est à la carte Moloch, mais ce n'est pas marqué qu'on peut l'utiliser. L'idée, c'est de pouvoir l'utiliser à plusieurs fins.

M. FATTON (cc) rappelle que cette carte peut être utilisée pour d'autres activités, il n'est pas fermé à ce niveau-là. Par contre, il faut se poser la question de savoir comment la nommer. Au dos de la carte, il y a toutes les explications au niveau des conteneurs proprement dits, difficiles à supprimer, puisque ces explications permettent au citoyen de se référer par rapport aux difficultés qu'il peut avoir éventuellement sur un conteneur. Maintenant, si le Conseil général décide ce soir que cette carte s'appellera « carte jaune » au lieu de « cartes ménage déchets » pourquoi pas, le Conseil communal rentre en matière pour changer son appellation. Il faut tout de même garder en tête que ce sont les déchets qui financeront cette carte, un compte autonome et autofinancé par le service des déchets et non pas l'administration communale. Il est important aussi que les citoyens continuent de comprendre ce à quoi sert cette carte.

L'entrée en matière étant combattue, le président passe à son vote. **Elle est acceptée par 29 OUI, contre 2 NON, il y a 2 abstentions.**

M. Sergio SANTIAGO (Les Verts) demande une suspension de séance suite aux diverses interventions, pour discuter d'une éventuelle suite à donner.

Le président accorde une suspension de 3 mn. Il reprend la séance à 20h30.

M. HIRSCHY (PS) indique que pour son groupe, il est important ce soir de voter ce crédit. Le design de la carte peut être discuté plus tard. Pour son groupe, le nom importe peu. Ça pourrait être une référence au vallon ou à son initiateur.

M. Niels ROSSELET-CHRIST (UDC) indique que son groupe estime que ce n'est pas forcément une priorité du Conseil ce soir que de s'attarder sur un nom. En outre, il fait pleinement confiance au Conseil communal pour trouver la formule la plus adéquate, sachant que ça reste quand même une carte pour ramener ses poubelles.

M. PAGNIER (PLR) indique que pour son groupe aussi, ce n'est pas une priorité ce soir de discuter du design. Il souhaite juste engager le Conseil communal à faire quelque chose d'un peu plus neutre.

M. Philippe VAUCHER (POP) indique que plus l'intitulé et le design de la carte sont neutres, plus il sera possible d'y rajouter d'autres fonctionnalités. Son groupe acceptera donc ce crédit.

M. FATTON (cc) indique que le Conseil communal a pris note de l'ensemble des attentes du Conseil général et travaillera dans ce sens-là. Il présentera un projet à la commission des travaux publics. Par rapport à ce nouveau design de carte, encore une fois, cette dernière est financée et autofinancée par les déchets. Il faudra voir quelle partie pourrait être financée autre que par les déchets, s'il est admis que cela devienne une carte citoyenne ou une carte d'accès à l'ensemble de la population.

M. PAGNIER (PLR) indique que du moment qu'elle a plusieurs pistes, si la carte est payée par les déchets ou par autre chose, la carte sera de toute façon payée. C'est finalement une opération « win-win ».

M. FATTON (cc) précise que le compte déchet est un compte autofinancé et représente 20% de l'impôt contrairement à d'autres postes qui sont financés en totalité par l'impôt, ce n'est pas tout à fait la même démarche.

M. Frédéric MAIRY (cc) indique qu'il ne souhaite pas allonger les discussions sur ce sujet, mais il précise quand même que ce domaine est régi par une loi cantonale qui impose certaines règles, notamment en matière de financement et d'utilisation de la taxe.

Si cette carte devait avoir d'autres usages, il faudra identifier très clairement ces derniers et les coûts que cela engendrera, dans la mesure où ils ne pourront pas être pris en charge par le compte des déchets.

Techniquement, il y a des réponses possibles, mais il faut y réfléchir.

La parole n'étant plus demandée, le président au vote d'ensemble. **C'est par 31 OUI contre 2 NON que la demande de crédit de 93'000 francs TTC, en vue du remplacement de l'ensemble des cartes d'accès aux containers Molok est acceptée**, telle que proposée par le Conseil communal.

7. Demande de crédit de 98'000 francs pour l'achat du mobilier nécessaire pour équiper la nouvelle bibliothèque de Longereuse

GED acg24975 | rcg24962

Le président laisse préalablement la parole au chef du dicastère de la jeunesse et de l'enseignement (DJE).

M. Christophe CALAME (cc) rappelle qu'en novembre dernier, le Législatif acceptait une demande de crédit supplémentaire de 645'000 francs pour permettre de démarrer les travaux d'extension du collège de Longereuse. Le Conseil communal avait aussi saisi l'opportunité de mettre en lumière la suite des coûts non prévus concernés par non seulement le projet de Longereuse, mais également les deux autres, soit celui de la création d'un préscolaire à Couvet et celui de la création d'un parascolaire à Môtiers. L'objectif était de pouvoir revenir vers le Conseil général avec une seule et unique nouvelle demande de crédit pour financer tous ces éléments qui ne le sont pas encore dans les crédits déjà votés, à savoir le mobilier pour ces trois projets, mais aussi également et potentiellement des éventuels surcoûts liés à l'évolution de la conjoncture et du prix des matériaux. Cette demande de crédit supplémentaire de novembre avait évidemment eu pour effet de retarder le début des travaux de trois à quatre mois. Finalement, le Conseil communal a eu la bonne surprise de découvrir que la planification globale du projet a permis de maintenir les travaux concernant la rénovation de la bibliothèque avec son planning initial.

Le Conseil communal se retrouvait donc devant une situation où il n'est aujourd'hui pas en mesure de quantifier la situation des deux autres projets et du mobilier en général. Par contre, si le planning du projet de Longereuse doit être maintenu, projet qui prévoit une mise en service de la bibliothèque dans le courant de l'été, en principe, si tout se passe bien au mois d'août, eh bien, le Conseil communal ne pouvait pas se permettre d'attendre pour revenir devant l'Assemblée avec une seule et unique nouvelle demande de crédit, raison pour laquelle le Conseil communal a décidé d'isoler le mobilier de la bibliothèque dans une demande de crédit indépendante. C'est donc une demande de crédit 98'000 francs qui permettra d'aménager cette nouvelle bibliothèque dès que les travaux seront terminés. Le Conseil communal a évidemment tenu compte de tous les éléments réutilisables dans les deux bibliothèques actuelles et a passé à travers de nombreuses étapes de redimensionnement.

Dans le cadre des économies budgétaires, le Conseil communal, depuis plusieurs années, propose l'intégration de la bibliothèque communale au réseau du bibliobus neuchâtelois avec, à la clef, une économie d'une petite trentaine de milliers de francs qu'il pourrait économiser en convertissant ou en intégrant sa bibliothèque publique au réseau du bibliobus neuchâtelois, qui ne s'occupe pas seulement de faire fonctionner un bus itinérant, mais qui a aussi la mission de gestion de huit bibliothèques publiques fixes dans le canton. Fleurier sera donc la neuvième sous l'égide du bibliobus. Ces projets seront menés évidemment en parallèle. Ce déménagement sera donc l'occasion d'intégrer les équipes du Bibliobus neuchâtelois pour transformer et transférer du papier vers Longereuse.

La demande de crédit proposée ce soir occasionne évidemment des coupes projetées dans le chapitre sur les incidences financières. Ces coûts sont normalement complétés ou compensés par l'intégration au réseau du bibliobus neuchâtelois.

Il était vraiment prévu de venir à nouveau devant le Conseil général avec une seule et unique demande, mais le timing a fait que le Conseil communal a fait le choix de présenter ce soir cette demande de 98'000 francs.

Le président passe la parole à la Commission de gestion et des finances.

M. HIRSCHY (PS) prend la parole au nom de la CGF : *« La Commission de gestion et des finances a pris connaissance du rapport du Conseil communal le 20 février. Le montant estimé par l'Exécutif et présenté en novembre 2022 pour équiper la nouvelle bibliothèque se montait à 90'000 francs. Bien que cette demande de crédit soit supérieure à cette estimation, la Commission a apprécié les efforts réalisés par le Conseil Communal pour mettre à disposition de la population une bibliothèque moderne et équipée en cohérence avec les besoins actuels. Ceci est particulièrement évident en observant le plan d'aménagement annexé au rapport. En outre, de nombreux éléments mentionnés dans le rapport du Conseil Communal n'ont pas d'influence directe sur la demande de crédit en tant que telle mais permettent de mieux comprendre comment cette bibliothèque va fonctionner, la nouvelle relation avec le Bibliobus et qui en seront, au final, les bénéficiaires. Il ne s'agit clairement plus d'une bibliothèque scolaire mais bel et bien de la nouvelle et unique bibliothèque publique de notre commune et elle se doit donc d'être équipée correctement. C'est pourquoi la Commission a préavisé favorablement et à l'unanimité cette demande de crédit. »*

La Commission de la bibliothèque ne souhaitant pas s'exprimer, le président ouvre la discussion générale.

Mme Katia DELLA PIETRA (PS) s'exprime à son tour : *« C'est un magnifique projet de bibliothèque que nous avons là. L'intégration du bibliobus est une démarche que notre groupe salue. Un mobilier adapté, 10 fois plus de documents, de titres accessibles, une prise en charge administrative... un potentiel à la hauteur donc, pour offrir toutes les prestations d'une bibliothèque moderne aux élèves et au public.*

La bibliothèque du 21^{ème} siècle n'est plus uniquement une suite d'étagères et de rangées de livres étiquetés : c'est un lieu de vie, de rencontres et de convivialité intergénérationnels. L'implantation a été pensée dans ce sens et nous félicitons notre Conseil communal pour la création de ce lieu d'ouverture.

En effet, les bibliothèques sont les seuls lieux culturels gratuits et accessibles à toute la population quel que soit le statut social.

C'est pourquoi, le groupe socialiste encourage une médiation culturelle dynamique avec la mise en place d'un programme varié de conférences, de débat, la collaboration avec des associations et acteurs culturels locaux, club de lectures, etc...

Pour terminer, nous nous réjouissons de connaître les horaires d'ouverture au public vallonnien de ce nouveau lieu de vie et d'échanges intergénérationnels.

Vous aurez compris, le groupe socialiste accepte ce crédit de 98'000 francs. »

M. Daniel OTTH (PLR) prend la parole ainsi : *« Le groupe PLR s'est penché avec intérêt sur le rapport du Conseil communal relatif au projet d'arrêté du Conseil général portant sur une demande de crédit de 98'000 francs pour l'achat du mobilier nécessaire pour équiper la nouvelle bibliothèque de Longereuse.*

Le rapport présenté nous donne toutes les explications nécessaires tant sur le financement de ce crédit que sur la planification prévue pour son ouverture.

Le fait d'intégrer la bibliothèque au réseau du bibliobus neuchâtelois avec les avantages cités dans le rapport.

Enfin, en sachant que l'équipement d'une bibliothèque peut osciller entre 100 francs et 8'000 francs le m² pour les plus gros budgets, le projet présenté représente, lui, 490 francs le m², ce qui nous démontre que la demande reste somme toute raisonnable.

Ce projet n'ayant pas suscité de commentaire particulier, c'est dès lors sans surprise que le groupe PLR acceptera ce projet d'arrêté tel qu'il est présenté. »

M. ROSSELET-CHRIST (UDC) indique que son groupe a porté une attention toute particulière à ce dossier au sein duquel il constate plusieurs problèmes. Lors du vote sur le crédit requis de 8,6 millions en septembre 2021 pour l'extension du collège de Longereuse comprenant, entre autres, la réunification des bibliothèques, il avait fait part de sa réticence en raison des coûts très élevés du projet et du risque financier pour notre commune. En outre, les financements additionnels, qui étaient certes annoncés, semblent déjà augmenter puisqu'entre les annonces de 9'000 francs et le montant qui nous est proposé, il y a déjà un dépassement de 8'000 francs. C'est peu, diront certains, mais ce sont les petites gouttes d'eau qui font les grandes rivières, répondra l'UDC sur le fond du projet. Il constate que le rapport du Conseil communal, en l'état, est lacunaire. Il y a peu ou pas de détails sur l'allocation précise des montants demandés, pas de détails sur les prix des différents éléments mobiliers, pas de détails chiffrés sur les économies réalisées avec la revalorisation des éléments mobiliers existants, etc.

En outre, le projet apparaît quelque peu surdimensionné. A l'heure des smartphones, de la 5G, des partages de connexion à tout va, est-ce que, par exemple, dix ports d'accès Internet sont véritablement nécessaires ? L'UDC est également très surprise à la lecture du plan d'aménagement. C'est peut-être bête, mais il voit sur le plan qu'il est prévu une douche adjacente sur les plans de la bibliothèque et il peine sérieusement à comprendre la pertinence de cet élément à cet endroit puisque, de mémoire, les salles de sport à l'école utilisées par les écoles disposent déjà de douches. Doit-il comprendre que l'aménagement de ce lieu fait partie du crédit demandé ? C'est peut-être une question bête, mais le rapport est relativement sommaire et il y voit donc peu clair. Il s'intéresse aussi sur sa pertinence. Une porte automatique coulissante est prévue dans le sas d'entrée à l'heure où on parle de pénurie d'énergie, etc., etc.

Quoi qu'il en soit, au vu de l'aspect sommaire du rapport et des montants qui y sont demandés, bien que l'UDC reste favorable à l'accès aux livres à la population et qui reconnaît d'ailleurs le caractère utile et intemporel des bibliothèques, ne peut aujourd'hui soutenir le projet tel que présenté.

M. STIRNEMANN (AGORA) salue, au nom de son groupe, la décision du Conseil communal d'y inclure le Bibliobus neuchâtelois, qui sera un excellent apport pour notre commune.

Ce qui plaît un peu moins à son groupe, c'est la technique du saucisson utilisée pour faire avaler les crédits à l'Assemblée. Malgré tout, son groupe se voit difficilement refuser ce crédit, il l'acceptera donc.

Mme Naomi HUMBERT (Les Verts) prend la parole à son tour : *« C'est sans surprise que nous avons pris connaissance de cette demande de crédit, dont au passage, nous remercions son auteur ou autrice, puisqu'elle nous l'avait clairement été informée dans un rapport traité le 21 novembre dernier.*

Nous saluons les efforts menés pour une simplification des équipements afin de minimiser les coûts mais en complément de ce qui a été dit par mes préopinants, nous restons tout de même dubitatifs sur un petit point concernant la suppression des côtés des armoires, qui ne semble pas être une simplification puisque ceux-ci seront remplacés par du plexiglas pour un passage de la lumière, alors que les livres ne font, à notre connaissance, plus de photosynthèse. Remplacer des éléments existant pour seul but de moderniser le lieu ne semble pas pertinent à nos yeux. De plus, il paraît évident que selon la structure et l'orientation de la pièce, la lumière sera continuellement allumée dans cette bibliothèque. Est-il donc réellement nécessaire d'effectuer cette démarche ? Finalement, le groupe des Verts sera partagé sur cette demande de crédit. »

M. CALAME (cc) remercie les groupes pour leur accueil partiellement favorable. Il remercie tout d'abord le rapport de l'ACJF, très détaillé et très favorable.

Il répond au groupe socialiste que les horaires d'ouverture n'ont pas encore été complètement arrêtés. Le principe de base est celui de ne pas créer d'équivalents plein-temps supplémentaires. Dans un premier temps, les horaires des deux bibliothécaires seront cumulés en un seul lieu. Cela permettra probablement d'étendre les heures d'ouverture là où les deux bibliothèques sont aujourd'hui ouvertes.

Il remercie le groupe PLR d'avoir fait le calcul du prix au mètre carré, ce que lui-même n'avait pas fait.

Le groupe UDC le dit et le répète il se pose toujours la question de savoir si des devis ont été demandés ou pas. Evidemment que les 90'000 francs, c'était avant les demandes de devis et que les 98'000 francs c'est après. M. Calame n'a pas de boule de cristal. S'il avait pu approcher au franc près le devis qu'il allait recevoir trois mois plus tard, il l'aurait fait. Mais c'était une estimation à la louche. Il était même assez fier des 8'000 francs d'écart pour avoir estimé lui-même ce que pourrait coûter ce projet. Enfin, a priori, ça n'a pas l'air de satisfaire l'UDC. Le rapport lacunaire, il l'entend. Un projet surdimensionné, dix ports d'accès à Internet ? Il faut savoir que quand les élèves vont à la bibliothèque pour travailler, leur cours ne leur permet pas encore de faire des animations, des projets Word voire du tableau Excel sur smartphone. Dans une bibliothèque, ce sont des élèves qui ont une heure blanche ou deux, ils vont s'installer à la bibliothèque, ils ont un poste à disposition, ils se connectent avec leur session RPN et ils travaillent. Donc l'objectif, c'est principalement celui-là. Aujourd'hui, il y a quatre postes dans la bibliothèque actuelle. Évidemment, ce sont des postes RPN avec une connexion Internet. L'objectif n'est pas de mettre dix postes, mais l'objectif est d'évidemment pouvoir placer ces quatre postes dans le même espace, mais à l'avenir d'avoir un lieu qui permet d'accueillir au moins une demi-classe pour du travail sur les postes RPN. Ce n'est donc pas dix postes qui seront à la disposition de la population pour pouvoir venir surfer sur Internet. Non, ce sont des postes de travail pour les élèves de ce collège, prévu à quatre au départ. Le Conseil communal a pensé qu'il serait intéressant de prévoir plus loin et de prévoir dix prises RJ 45, même si dans un premier temps, il n'y aura que quatre ordinateurs.

La douche adjacente n'est pas le débat de ce soir. Si la douche adjacente perturbe le groupe UDC, tout comme la porte automatique, c'est au moment de la validation des plans du collège qu'il aurait fallu réagir. La douche, elle, n'a rien à voir avec la bibliothèque, elle est dans le collège. C'est un établissement avec bon an mal an, une cinquantaine de collaborateurs. Il n'est pas rare que certains d'entre eux aillent faire du footing sur le coup de midi et cet établissement n'a pas de douches. Il y en a eu une menée dans l'abri de la protection civile au sous-sol et il défie quiconque de bien vouloir aller prendre une douche là-dedans. C'était une opportunité de mettre une douche au collège de Longereuse qui soit mise à disposition de ses collaborateurs et de ses enseignants quand ils décident de faire du sport en dehors de leurs heures de travail, sans devoir rentrer chez eux se doucher.

Même débat pour la porte automatique, ce n'est pas la question du mobilier de la bibliothèque. Le projet a été fait comme ça. Aujourd'hui, toutes les portes d'accès de Longereuse sont automatiques. Il a semblé pertinent de poursuivre dans cette démarche avec une porte automatique sur la nouvelle entrée ouest du collège de Longereuse.

M. Calame entend bien le mécontentement du groupe AGORA par rapport à la technique du saucissonnage, qui n'est évidemment pas volontaire. Le Conseil communal a essayé d'être le plus clair possible au mois de novembre dernier par rapport aux coûts et ils n'ont pas forcément évolué. Le groupe AGORA pourra probablement, d'ici quelques mois, demander le complément qui est déjà annoncé lui aussi depuis un certain temps, mais qui devra aussi se faire à l'avenir.

La suppression des côtés des armoires est un peu le problème principal du groupe des Verts. Alors il est vrai que ce n'est pas une économie. Au final, on est à 20 francs d'écart par côté de prendre en vitre plutôt que de prendre en fixe. Alors il faut bien voir que ce n'est pas une conversion du mobilier actuel. Le mobilier actuel a une hauteur qui est plus conventionnelle, même s'il a été acheté au même endroit. C'est une hauteur qui se fait plus. Le Conseil communal aurait pu choisir de réutiliser ce mobilier-là et de racheter tout le reste dans la même gamme mais le problème, c'est que c'est une gamme qui a 2,2 mètres de haut et qu'aujourd'hui, dans une bibliothèque moderne, on ne monte plus aussi haut en hauteur parce que ça plombe l'espace, ça cache la lumière, ça en fait un endroit trop rempli, trop oppressant. Plus personne aujourd'hui, dans les bibliothèques modernes, met du mobilier si haut. Il est question de quatre étagères qui sont aujourd'hui dans la bibliothèque scolaire de Longereuse. Ils auront une nouvelle vie ailleurs dans le collège, mais pas dans la bibliothèque. Tout ce qui est dans la bibliothèque sera à dimension faible, soit 170 cm ou 180 cm et les côtés seront vitrés pour la simple et bonne raison que toutes ces étagères sont alignées est-ouest, que c'est la partie ouest qui est vitrée et dans le but de laisser passer la lumière dans cette direction, le Conseil communal a trouvé opportun de ne pas fermer tout ça par des panneaux

de fer, mais de permettre un meilleur passage de la lumière. Et puis, à la différence de ces quelques francs mentionnés tout à l'heure, il paraissait raisonnable au profit de la lumière. Il n'est pas certain qu'il faille en permanence vivre avec la lumière. Mais voilà, il y avait aussi une réflexion ou une analyse qui avait été faite et même une demande qui avait été faite de non seulement ouvrir la paroi de la classe qui est au sud de la bibliothèque, qui sera quelque part la salle de conférences ou le lieu d'animation utilisable par la bibliothèque, aussi, tout sera vitré. Mais voilà, cette classe ne sera pas vitrée. Donc si on avait pu la vitrer, on aurait pu encore faire revenir la lumière par le sud, ce qui aurait été extraordinaire. Mais au vu du surcoût, le Conseil communal a décidé de ne pas entrer en matière pour, là aussi, tenter au maximum de réduire les coûts à l'essentiel.

L'entrée en matière étant combattue, le président passe à son vote. **Elle est acceptée par 28 OUI, contre 5 NON.**

Le président passe ensuite à l'examen de détail.

C'est par 27 OUI, contre 5 NON que le Conseil général approuve le crédit de 98'000 francs pour l'achat du mobilier nécessaire pour équiper la nouvelle bibliothèque de Longereuse, tel que présenté par le Conseil communal. Un membre du Conseil général s'est abstenu.

8. Classement de la motion du groupe POP visant la création d'un parlement des jeunes

GED 26403

Le président laisse préalablement la parole au chef du dicastère de la jeunesse et de l'enseignement (DJE).

M. CALAME (cc) rappelle que même avant le dépôt de cette motion, le Conseil communal avait déjà entamé les travaux de réflexion dans ce domaine pour la création d'un Parlement des jeunes qu'il avait démarré par un sondage. C'est peu de temps après que le POP est venu avec sa proposition de motion. Aujourd'hui, on est à plus de deux ans après avoir commencé ses travaux. Quelque part, le Conseil communal fait la réflexion que finalement, si l'intérêt des jeunes est si faible que ce que le Conseil communal a pu constater, malgré tous les éléments qu'il a mis en œuvre pour essayer de trouver un intérêt et de solliciter les jeunes. Au final, le Conseil communal préfère demander le classement de cette motion.

Il lui a presque été reproché de faire de l'acharnement thérapeutique sur ce projet. Il préfère donc retirer la prise, essayé pas pu. Il constate que les jeunes qui sont en âge de post-obligatoire, ils sont en principe à l'école, au lycée, à Neuchâtel, ou au CPLN ou dans les écoles postobligatoires. C'est peut-être plutôt dans ce genre de villes qu'ils auront un intérêt à faire partie d'un parlement des jeunes.

Au niveau des élèves de l'école de la scolarité obligatoire, même après une longue période passée avec chacun des élèves du comité du conseil des élèves où il est allé lui-même tenter de leur expliquer ce que c'est pourquoi le sondage, pourquoi ils n'ont pas répondu au sondage ? Comment faire pour sonder une nouvelle fois les jeunes pour avoir plus d'intérêt ? Toutes ses tentatives n'ont pas donné de résultats. Raison pour laquelle, ce soir, le Conseil communal propose de classer cette motion sans y donner la suite qui était demandé par le groupe POP.

Le président passe la parole au groupe POP, qui avait déposé le postulat.

Mme Adriana IOSET (POP) prend la parole en ces termes : *« Il faut dire ce qui est, notre groupe est très déçu du rapport que le Conseil communal nous présente ce soir au sujet de la création d'un parlement des jeunes dans notre commune. Tout d'abord, parce que le Conseil communal ne répond absolument pas à ce qui est demandé dans la motion qui stipule dans son premier paragraphe : « Le Conseil général demande au Conseil communal de créer un parlement des jeunes dans Val-de-Travers ». Le Conseil communal ne remplit donc pas la mission donnée par le Conseil général.*

Le rapport insiste sur un sondage qui n'a pas donné satisfaction. Beaucoup d'énergie semble avoir été déployée pour mettre ce sondage en place, en étudier les résultats au sein du Conseil communal puis avec un représentant de la Fédération suisse des parlements des jeunes. Mais pour que ce sondage soit compris par les adolescent-e-s, il faudrait d'abord en informer les enseignant-e-s afin qu'ils et elles expliquent à leurs élèves ce qu'est un parlement, et donc un « parlement des jeunes ». Les élèves sont très habiles à utiliser la plateforme ProNote, mais sans explication, comment répondre à un sondage ? Il aurait aussi pu être présenté et expliqué au Conseil des élèves pour être ensuite transmis dans les classes, via les délégué-e-s de classes.

Cette réponse à notre motion a pris deux ans. Deux ans pour nous dire avec mépris que seulement 40 élèves sur 700 ont (je cite) « daigné » répondre au sondage. Nous pensons qu'un tel sondage, sans présentation préalable aux élèves, ne peut pas rencontrer le succès qu'il mérite.

Le rapport du Conseil communal parle d'élèves entre 12 et 18 ans. L'école obligatoire se termine à 15 ou 16 ans. Est-ce que les jeunes entre 16 et 18 ans ont accès à ProNote ? Si non, comment ces jeunes-là ont-elles et ils été contacté-e-s ? Apparemment pas à travers les sociétés de jeunesses d'après le Président et le Caissier de JEX ou le Président de la Jeunesse du Haut-Vallon. Quant aux autres canaux choisis, nous ne sommes pas convaincus qu'ils soient les meilleurs pour toucher un public jeune et très jeune.

Selon la Fédération suisse des parlements des jeunes, leurs membres ont de 12 à 25 ans. Ce qui nous laisse une belle marge pour contacter encore du monde pour celui de Val-de-Travers.

18% des jeunes qui ont répondu au sondage participeraient à un parlement des jeunes. 7 personnes. Le Parlement des jeunes de la ville de Neuchâtel compte 32 membres. Étaient-elles et ils 32 au départ ? Nous avons contacté un membre du Parlement des jeunes de Neuchâtel. Il se trouve que 7 personnes serait un très, très bon nombre pour commencer.

Le Conseil communal nous dit que puisque la réponse des jeunes contacté-e-s à travers ProNote était faible, le parlement des jeunes n'est pas nécessaire. Cela nous fait penser à l'histoire du scientifique qui, ayant arraché les pattes à une araignée et lui ordonnant de marcher, conclut qu'une araignée sans pattes est sourde...

Peut-être pourrait-on prendre exemple sur la création de notre magnifique maison pour jeunes Barak. Certain-e-s adultes ont constaté que trop de jeunes « traînaient » dans la rue après l'école. D'autres jeunes sont allé-e-s à leur rencontre et ont organisé des réunions dans les gares de Val-de-Travers pour discuter avec eux de leurs besoins. C'est comme ça qu'une première graine a été plantée. On est allé les trouver là où ils étaient ! Plus tard, les autorités sont intervenues et nous avons Barak, un lieu essentiel pour la socialisation et l'encadrement d'une grande partie de nos jeunes. Nous ne pensons pas que les jeunes contacté-e-s dans les gares auraient répondu à un sondage ProNote tombant du ciel et sans explication.

Voilà, vous l'aurez compris, notre groupe n'acceptera pas le classement de la motion. Nous restons convaincu-e-s du besoin d'un parlement des jeunes à Val-de-Travers. Il s'agit d'une demande claire et pragmatique. Ce n'est pas un combat entre la gauche et la droite, mais la création d'un espace citoyen de dialogue et de propositions profitable à la démocratie. L'opportunité aussi de donner envie aux futur-e-s citoyennes et citoyens, quelle que soit leur vision du monde, de s'investir pour la chose publique. Les jeunes ont l'habitude de s'impliquer dans le Conseil des élèves et nous sommes persuadés qu'ils seraient nombreux à s'intéresser à participer à un tel parlement.

La création de ce parlement, c'est aussi donner une impulsion pour lancer ou relancer certaines activités scolaires ou extrascolaires comme la visite du Palais fédéral avec rencontre et échange avec les parlementaires neuchâtelois, une présentation aux élèves de 11^{ème} année par des membres du Conseil général de ce qui les motive dans leur engagement politique, une explication du fonctionnement de notre Commune par leurs enseignants d'éducation civique, une rencontre avec les députées et députés de Val-de-Travers au Grand conseil, etc.

Val-de-Travers se distingue régulièrement par son faible taux de participation aux votations et élections. Quand on sait que les jeunes votent moins que les anciens, que deviendra à terme notre démocratie, richesse unique de notre pays ?

Enfin, nous sommes prêts et prêtes (et convaincu-e-s que nos collègues du Conseil général le sont également) à nous investir et faire des propositions concrètes au Conseil communal et à mettre sur pied une Commission qui œuvrerait à la mise en place du Parlement des jeunes de Val-de-Travers, ce même si la motion devait être classée ce soir. Cette Commission, outil de réflexion et de proposition, devrait

idéalement être composée, à notre avis, du Chef du dicastère de la jeunesse que nous invitons ici officiellement, de membres du Conseil général, d'intervenants externes représentant la jeunesse et d'autres personnes intéressées par la mise en place d'un tel Parlement ou ayant de l'expérience dans un tel projet. Si parmi vous, certaines ou certains sont intéressé-e-s, vous pouvez prendre contact avec nous dès la fin de cette séance.

Nous espérons que nos collègues du Conseil général nous soutiendront. Pour que notre démocratie vive et continue de vivre. »

Le président donne la parole aux différents groupes.

M. MARGOT (PS) s'exprime ainsi : *« Le groupe socialiste remercie le Conseil Communal pour son rapport. Nous restons cependant mitigés quant à la conclusion de celui-ci, ainsi qu'au niveau des moyens mis en œuvre par le Conseil Communal afin de mesurer l'intérêt potentiel des jeunes en vue de la création de ce parlement des jeunes.*

Le rapport du Conseil Général a, comme je viens de vous le dire, soulevé plusieurs interrogations et questions au sein de notre groupe. Je vais essayer de les prendre point par point.

Tout d'abord, prenons la question du taux de participation au sondage, auquel seulement 40 élèves ont « daigné » répondre, selon les propos tenus dans le rapport. Si ce taux est certes décevant, nous en conviendrons toutes et tous, il ne nous apparaît pas exceptionnellement bas. En effet, le rapport nous explique que ce sondage a été transmis aux élèves via leur logiciel ProNote. Il s'agit du même logiciel où les élèves reçoivent, sauf erreur de ma part, toutes leurs informations (devoirs, communications, changements de cours, etc.). Cela ne paraît dès lors pas exceptionnel que sur une grande masse d'informations transmises via ce logiciel, peu d'élèves aient ouvert un sondage concernant un parlement des jeunes dont ils et elles ne connaissent probablement pas le concept et dont la majorité d'entre eux n'a jamais entendu parler. Je suis moi-même étudiant à l'université, et je dispose également d'un logiciel de gestion (il s'appelle ADAM et non pas ProNote, mais le concept reste plus ou moins le même). Je vous avoue ici, et je vous laisse le choix de me juger ou non, que sur les quantités astronomiques d'informations dont on nous bombarde, je ne daigne également moi-même souvent pas répondre à des sondages dont on ne m'a jamais parlé. Afin que ce sondage ait pu avoir un plus grand taux de réponse, il aurait été intéressant d'en parler aux élèves pendant les cours. Ainsi, en histoire peut-être, il aurait été intéressant de parler du fonctionnement de la politique suisse et communale en général, de la fonction d'un parlement, et ensuite d'un parlement des jeunes. Est-ce que de telles démarches ont été entreprises par le Conseil communal ? Est-ce que des synergies entre les professeurs, les élèves et les représentants du FPSJ ont été mises en place ?

En ce qui concerne la publicité boostée sur Instagram et Facebook, nous avouons également que nous ne sommes pas étonnés que cela n'ait pas porté ses fruits. En effet, si la communication via Instagram peut encore paraître logique, celle via Facebook ne fait pas grand sens. Je ne souhaite blesser personne dans cette assemblée, mais j'ai le regret de vous annoncer que les personnes de ma génération n'utilisent que très peu Facebook, et que les jeunes de moins de 20 ans n'ont aucune chance d'être touchés par cette mesure.

Nous saluons ici la volonté du Conseil communal d'avoir persévéré dans la recherche de solutions malgré les premiers résultats peu prometteurs. Le rapport mentionne une « réaction un peu moins négative » que celle du Conseil communal par le représentant de la FSPJ. Le Conseil communal peut-il nous en dire plus ? Quelle était la vision de la FPJS ?

Nous saluons également la présentation faite par M. Calame au Conseil des élèves. Serait-il cependant possible de savoir pourquoi les raisons des abstentionnistes n'ont pas été clairement énoncées ? Nous sommes d'avis que si l'approche de collaboration avec les élèves et les parents prise par la Commune était de prime abord une bonne idée, nous pensons qu'une approche plus pédagogique via les enseignants et des présentations en cours aurait sûrement été plus efficace.

Finalement, au sujet de la prise de contact avec différents membres d'associations regroupant des jeunes au Val-de-Travers, je vous avoue avoir été personnellement étonné d'y voir citer Jeunesseexpress. En effet, étant moi-même au sein du comité depuis plus de six ans, je ne me souviens aucunement avoir été contacté par la commune. Je ne suis pas le seul, car personne au sein du comité ne s'en souvient non

plus. Je vois ici alors deux options : soit nous avons été victimes d'une amnésie collective suite à un petit nouvel an trop arrosé, soit les contacts pris par la commune avec JEX n'ont pas été très poussés.

Le Conseil communal mentionne des contacts avec d'autres associations comportant des jeunes au Val-de-Travers, peut-il nous préciser lesquelles ? Et quels ont été les retours ?

Vous l'aurez compris, si le groupe socialiste remercie le Conseil communal des efforts déjà mis en place, nous sommes d'avis que ceux-ci n'ont peut-être pas été orientés de la meilleure des manières et que les efforts consentis auraient pu être plus grands. C'est pour ces différentes raisons que nous allons refuser le classement de ce postulat. Nous demandons au Conseil communal de reprendre ce dossier, en essayant une approche plus coordonnée avec l'enseignement. La commune pourrait également essayer d'intéresser les jeunes à la politique en associant ces présentations avec la tenue de débats au sein de l'école (l'association Discuss It s'est spécialisée dans le domaine par exemple). De plus, la commune pourrait essayer de recontacter des associations de Jeunesse comme JEX ou alors Barak, de manière peut-être plus poussée cette fois-ci.

Chères et chers collègues, je pense que nous sommes toutes et tous d'accord dans cet hémicycle pour dire que nous voulons intéresser plus de monde à la politique et en particulier les jeunes. Cela me ferait extrêmement plaisir de laisser ma place de cadet de ce conseil. La création d'un parlement des jeunes est un bon moyen afin d'y arriver. N'enterrons pas ce soir ce projet, mais donnons-nous une seconde chance, plus poussée et développée, afin de pouvoir mettre un maximum de chances du côté de la future potentielle création d'un parlement des jeunes vallonniers. »

Le président précise au rapporteur du groupe socialiste qu'il est question ici d'une motion et non pas d'un postulat.

M. ROSSELET-CHRIST (UDC) indique que son groupe aime la démocratie et veut la promouvoir. Un parlement des jeunes peut effectivement être un bon moyen de le faire. A la lecture du rapport, l'UDC estimait que finalement, l'idée ne prenait malheureusement pas et que ce n'était peut-être pas le bon moment et qu'il fallait enterrer cette idée.

Néanmoins, au vu des éléments exprimés ce soir par l'autre côté de l'hémicycle, il souhaiterait une petite interruption de séance pour rediscuter de la position de son groupe sur la question.

Aucun autre groupe ne souhaitant prendre la parole, le président accorde une suspension de séance de trois minutes.

M. ROSSELET-CHRIST (UDC) indique qu'après de très enrichissantes discussions de part et d'autre, le groupe UDC est finalement d'avis qu'il faudrait garder cette motion ouverte. Il estime que pour un projet d'une telle envergure, et surtout la plus-value que peut représenter le projet d'un parlement de jeunes dans notre commune, notamment pour la sensibilisation à la chose publique, pour intéresser les jeunes à la politique et préparer du coup la relève de chacune et chacun d'entre nous, ici dans les futurs conseils généraux et même conseils communaux, il serait de bon augure de redonner une petite chance à ça. Peut-être en communiquant mieux, en faisant peut-être une communication plus jeune, peut-être plus active. Il espère que le Conseil communal pourra faire ce qu'il faut. Mais dans tous les cas, l'UDC refusera le classement de la motion et donne une deuxième chance à ce projet.

M. CALAME (cc) prend note de toutes les remarques formulées. Il peut souscrire à bon nombre d'entre elles. Il aimerait tout d'abord rappeler que cette motion ne demande pas au Conseil communal de créer un Parlement des jeunes, mais de fournir un rapport d'information y relatif. Donc, en ce sens, le Conseil communal y a répondu par un rapport d'information.

Le contenu peut ne pas convaincre le Conseil général, raison pour laquelle ce dernier peut refuser le classement de la motion. Mais cette dernière, en aucun cas, est une injonction pour le Conseil communal de créer un Parlement des jeunes. Il faut bien comprendre l'objectif de l'outil motion. Si ce n'était pas le bon outil, si ça devait être une injonction de créer directement un Parlement des jeunes. Ensuite, plutôt

que de refuser le classement de cette motion, il suggère que le Conseil communal s'engage à créer une commission, qu'il nommera ou qu'il sollicitera les gens motivés à faire partie de cette commission. M. Calame s'engage bien évidemment à y faire partie, comme le demande le groupe POP.

Plutôt que de prolonger encore d'une année un délai qui a déjà passé deux ans, considérant que finalement, le rapport d'information qui était censé être fourni pour le classement de cette motion a été fourni, si les conclusions ne satisfont pas le Conseil général, l'objectif de créer dans un intervalle de temps à définir une commission ad hoc qui pourra peut-être aider à trouver de meilleurs moyens de communication, d'autres moyens pour mobiliser les enseignants.

Facebook, ce n'est pas forcément pour viser les jeunes mais leurs parents puisqu'il est aussi important de toucher les parents pour qu'eux-mêmes sensibilisent leurs enfants à peut-être prendre connaissance de ce questionnaire et de les aider à y répondre.

M. Calame propose donc de nommer une commission, comme le propose le POP, qu'il s'engage à présider si ça devait être nécessaire. Il compte bien entendu sur le Conseil général pour participer de manière régulière à toutes ces commissions et ces séances de commission et revenir avec des propositions qui, idéalement, n'amènent pas dans une année à la même réponse que celle formulée ce soir.

M. SANTIAGO (Les Verts) a une question suite aux remarques du conseiller communal. Que va entraîner le refus de cette motion au niveau administratif ? Est-ce qu'une énième étude sera relancée pour arriver aux mêmes conclusions ? Il pense que c'est beaucoup plus intéressant de s'affranchir de cette étude-là maintenant et d'aller de l'avant avec des travaux de réflexion au sein d'une commission qui pourra, il l'espère, aboutir à une proposition de créer un Parlement des jeunes.

M. CALAME (cc) indique que c'est effectivement ce qu'il propose : admettre le classement de cette motion sous la condition que l'Exécutif s'engage à travailler avec cette commission. Le refus du classement de cette motion aurait pour simple effet de renvoyer le Conseil communal pour rédaction d'un nouveau rapport dans un intervalle de temps d'une année. Il est plus utile et plus important de pouvoir changer la façon de travailler en impliquant cette commission d'autres forces. Cela semble la meilleure solution.

Mme IOSET (POP) indique que vu la tournure que prennent les choses et vu l'idée de la création de cette commission qui lui semble très intéressante, son groupe acceptera le classement de cette motion.

M. ROSSELET-CHRIST (UDC) indique que son groupe va également faire le yo-yo. Il souhaite donner une chance à ce projet. Si le Conseil communal s'engage à la création d'une commission et que le Conseil général peut y participer pour la faire vivre, son groupe classera également cette motion.

Mme IOSET (POP) souhaite que cette commission soit rapidement créée.

La parole n'étant plus demandée, le président passe au vote du classement de cette motion.

C'est par 25 OUI, contre 8 NON que le Conseil général accepte le classement de la motion du groupe POP visant la création d'un parlement des jeunes, tel que proposé par le Conseil communal.

9. Classement de la motion du groupe POP « Extinction éclairage nocturne de la Commune »

GED 26167

Le président laisse préalablement la parole au chef du dicastère des infrastructures (DI).

M. FATTON (cc) indique que lors de la séance Législative du 22 janvier 2022, le groupe POP a déposé une motion concernant l'extinction de l'éclairage nocturne de la commune. Cette proposition n'a pas été combattue à l'époque par le Conseil communal, conformément à notre règlement de commune. Aujourd'hui, est présenté dans un rapport ce qui a été fait durant toute cette année.

Il rappelle la situation de départ lors du développement de la motion en mars 2022. Le Conseil communal était aussi convaincu du besoin de devoir mener une réflexion aboutie sur l'avenir de l'éclairage public de notre commune. Et cela tant sur le plan économique que sur les parties sécuritaires et écologiques de ce dossier. Il était indiqué que les difficultés principales d'une extinction nocturne de l'éclairage public étaient de deux ordres : d'une part, la conception technique du réseau en place qui ne permettait pas une sélection individuelle des points lumineux à neutraliser et d'autre part, la base légale qui recommande le maintien de l'éclairage des passages pour piétons une fois l'extinction effectuée. Dès lors, pour des raisons évidentes, il était difficile de répondre positivement à ce moment-là à un essai soumettant un village au régime de l'extinction au cœur de la nuit pour une durée de quelques mois, comme demandé dans la motion. Mais c'était sans compter sur la crise énergétique qui allait frapper et permettre au Conseil d'État de prendre des dispositions réglementaires en vue d'alléger nos obligations dans le domaine de l'éclairage des passages pour piétons. Il y reviendra plus tard.

La principale question était de savoir comment, techniquement, il était possible de séparer le réseau de l'éclairage public conventionnel du réseau de l'éclairage des passages pour piétons et ainsi permettre de maintenir un éclairage de ces derniers, indépendamment d'une extinction nocturne totale du réseau de l'éclairage public conventionnel. La SEVT en charge de nos infrastructures d'éclairage a été mandatée pour mener à bien cette réflexion d'un point de vue global. Plusieurs séances ont été organisées avec la société électrique, les différents services communaux dans le but d'identifier chaque passage piéton, analyser la pertinence, sur son emplacement ou la zone desservie par celui-ci et l'avenir aussi de ces différents points lumineux en fonction des projets en cours.

En termes de raccordement électrique et source lumineuse, ce premier référencement a permis de retenir 94 passages pour piétons nécessaires sur les 134 que compte notre commune. C'est sur cette base que le rapport technique, annexé au rapport, a été construit. Les 40 autres disparitions au fur et à mesure du déploiement des zones 30 qui ne nécessitent pas obligatoirement ce genre d'infrastructure encore dans le cadre de projets routiers et ferroviaires en cours d'élaboration sur notre commune. Les solutions proposées en vue du maintien des points lumineux à l'endroit des passages pour piétons, et cela indépendamment de l'éclairage public, sont les suivantes : pose de 30 points lumineux solaires, qui concernent 30 passages pour piétons ; modification des tableaux de commande sur les réseaux triphasés qui concernent 52 passages pour piétons ; changement de 29 vieux luminaires LED avec extinction intégrée et cela pour sept passages piétons ; pose de cinq nouveaux mâts lumineux LED qui concernent cinq passages piétons.

L'ensemble de cette réflexion a amené aussi à une étude financière qui montre qu'il faudrait, en gros, 650'000 francs pour mettre à jour l'ensemble de ce réseau de points lumineux pour pouvoir permettre l'extinction de l'éclairage public sans éteindre les éclairages des passages piétons, avec un gain énergétique escompté de 168'000 kW, qui permettrait un gain financier de l'ordre de 27'000 francs par année. Cela calculé sur un coût de l'énergie à 0,16 centime, ce qui veut dire que l'amortissement de cet investissement pourrait se faire sur 24 ans. Cette première projection financière devrait permettre au Législatif de se positionner sur la suite à donner à ce dossier. Et cela pour autant que la base légale sur l'obligation de maintenir éclairé les passages pour piétons durant la nuit ne soit pas revue ou adaptée par le canton. Le Conseil communal a regardé ce qu'il en était de la base légale. C'est une question qui a été posée au Conseil fédéral dans le cadre du Conseil national. Il a été répondu que le problème de l'éclairage public dépend des cantons et exclusivement des cantons. C'est d'ailleurs le règlement d'application sur la nouvelle loi sur les routes et voies publiques qui définit qu'il faut maintenir un éclairage sur les passages piétons. La norme SIA précise bien que c'est une recommandation et non une obligation. Le Conseil fédéral dit aussi qu'il encourage les communes à maintenir des points lumineux dans les endroits où il peut y avoir des difficultés ou des dangers.

Un nouvel élément est venu s'inviter dans le débat politique dès la fin de l'été 2022. C'est la crise énergétique et les inquiétudes grandissantes quant à l'approvisionnement en énergie du canton et de la Suisse durant l'hiver. En accord avec le Canton et les différentes collectivités, il a été décidé de mettre en place une campagne d'économies d'énergie dans plusieurs domaines, dont celui de l'éclairage public. Très rapidement, la question de l'impossibilité technique pour certaines communes de laisser uniquement

les passages pour piétons éclairés s'est posée et le Conseil d'État a répondu à cette problématique par un arrêté du 14 septembre 2022 portant modification temporaire du règlement d'exécution et permettant ainsi d'éteindre aussi les passages pour piétons. Cette décision a permis au Conseil communal de mettre en place, dès le 1^{er} octobre 2022 et sur l'ensemble du territoire communal, une extinction totale de l'éclairage public de minuit à six heures du matin et ainsi procéder à un essai non pas sur un seul village comme proposé dans la motion, mais sur l'ensemble des villages de la commune. Aujourd'hui, après cinq mois d'essais grandeur nature, les retours sont très positifs. Il est toutefois vrai que, suite à quelques remarques de la population, le Conseil communal a dû revoir la durée de l'extinction et revenir à l'horaire de minuit à cinq heures du matin afin de permettre à la population d'accéder plus aisément aux transports publics.

S'agissant des aspects sécuritaires, aucune augmentation des délits ou d'accidents n'a été constatée et la population, de façon générale, ne s'est pas offusquée de la décision prise. Pour ce qui est de l'impact financier, cette mesure, les chiffres sur les économies d'énergie annoncés dans le rapport de sécurité semblent se confirmer. Enfin, pour ce qui est des écosystèmes affectés par la pollution lumineuse, la durée et le manque d'études sur ce point, ne nous permettent pas à ce jour de mesurer les effets de cette démarche. L'échéance du mois d'avril sera bientôt déterminante pour l'avenir de l'extinction de l'éclairage public de notre commune. Plusieurs scénarios sont possibles : soit le Conseil d'État prolonge son arrêté et une nouvelle période d'extinction est possible, soit il modifie le règlement d'application et d'exécution et l'exécution devient possible sans échéance et ainsi nous permet d'adapter au fil du temps nos infrastructures d'éclairage, ou enfin il décide de ne rien faire et le règlement d'application est à nouveau applicable dans sa totalité, ce qui nous obligerait à nouveau à éclairer les passages pour piétons. Si cette dernière option est retenue, deux choix sont possibles pour le Législatif : d'une part, ne plus procéder à une extinction de l'éclairage public ou, d'autre part, la solution préconisée par le Conseil communal, mettre en œuvre la transformation rapide des infrastructures d'éclairage public, selon le rapport technique élaboré par la SEVT, et ainsi permettre un pilotage séparé des luminaires des passages pour piétons, de ceux de l'éclairage public conventionnel. Le but étant de diminuer les impacts de nos installations, que ce soit au niveau énergétique, environnemental et financier. Au vu des propositions formulées par le Conseil communal dans ce rapport, nous vous invitons ce soir à classer cette motion et laisser la doléance au Conseil communal pour aller de l'avant avec ce dossier en fonction des décisions qui seront prises par le Conseil d'État et de l'évolution du dossier énergétique du canton.

Le président passe la parole au groupe POP qui avait déposé le postulat.

M. Jean-Noël BOVARD (POP) prend la parole en ces termes : « *Le groupe POP va accepter le classement de sa motion ; non parce que le Conseil communal a fait ce qui lui était demandé mais parce que les circonstances l'y ont obligé.*

Le principal point d'accrochage de la mise en œuvre de notre motion était de savoir comment faire pour maintenir un éclairage sur les passages piétons et combien ça allait coûter.

Heureusement, si l'on peut dire, les éventuelles coupures de courant ont poussé le Conseil d'État à faire sauter cette contrainte, ce qui a permis une coupure totale de l'éclairage public et ce, sans augmentation notoire des divers fléaux que nous promettaient les tenants d'une sécurisation à outrance.

Pas d'augmentation de piétons fauchés, pas d'augmentation d'accidents, pas d'augmentation des délits divers et variés promis.

Bref, cette période d'extinction s'est passée à merveille.

Fort de ce constat, nous exhortons le Conseil communal à faire comprendre par tous les moyens à sa disposition, à faire comprendre donc au Conseil d'État qu'il serait plus que judicieux de modifier le règlement d'application de manière que l'extinction devienne possible sans échéance.

Nous invitons ici les députés des différents groupes à pousser le Conseil d'État vers cette direction lors de leurs interventions au Grand Conseil. »

Le président donne la parole aux différents groupes.

Mme HUMBERT (Les Verts) s'exprime à son tour : « *Nous remercions le Conseil communal pour le rapport ainsi que la SEVT pour son étude. Cela fait cinq mois que nous savourons l'extinction de l'éclairage public et il semble déjà être entré dans les mœurs avec des critiques de la part de la population majoritairement positives.*

Bien que des solutions soient proposées par la SEVT, la conclusion de ce rapport est d'attendre la décision du Conseil d'Etat. N'y a-t-il pas un combat à mener en unissant les forces communales sollicitant, par exemple, l'Association des communes neuchâtelaises afin de déposer une initiative communale auprès de notre Conseil d'Etat ? Ceci dans le but de clarifier la situation et qu'une solution harmonisée au sein des communes ait lieu faute d'attendre que les choses se produisent ?

De plus, une question a été soulevée dans notre groupe à savoir si une planification a été créée dans le but d'instaurer les zones 30 dans nos différents villages ?

Il va de soi que notre groupe tient à ce que l'extinction soit perpétuée. Dans tous les cas, si la situation devait se présenter, nous soutiendrons le Conseil communal à mettre en œuvre la transformation rapide des infrastructures d'éclairage public selon le rapport technique élaboré par la SEVT comme préconisé dans le rapport.

Nous saluons à nouveau le travail qui a été effectué dans ce rapport et nous remercions le Conseil Communal de l'attention portée aux divers points et questions. »

M. ROSSELET-CHRIST (UDC) indique que son groupe a pris bonne note du présent rapport. Depuis quelque temps, les rues de notre commune sont plongées dans le noir quand sonne minuit, en raison de décisions prises dans une certaine urgence face aux risques accrus de pénurie d'électricité. Une crise qui, rappelons-le quand même, est totalement auto infligée à l'échelle nationale en raison de l'échec prévisible de la stratégie énergétique 2050 et du dogmatisme écologiste aveugle et insistant.

De prime abord, une partie de l'UDC reconnaît quand même que l'extinction nocturne de l'éclairage public ne semble pas poser de gros problèmes pour le moment et est satisfaite de la situation. Elle espère que le Conseil communal pourra poursuivre l'expérience mais restera toutefois attentive au coût que cela pourrait engendrer selon l'évolution des dispositions réglementaires à tous les échelons du pouvoir politique. Une autre partie de l'UDC reste dubitative sur la pertinence de la démarche et notamment sur le plan sécuritaire et le potentiel réel d'économies d'énergie de la démarche. En l'état, l'UDC estime que la motion du groupe POP peut toutefois être classée et s'en remet à l'expertise du Conseil communal, qui saura présenter d'éventuelles suites à donner à la démarche. D'autant plus que cette suite, et cela aussi a été rappelé tant sur le plan réglementaire que sur le plan technique, dépend notamment des décisions futures du canton et peut être aussi un peu de la Confédération. À ce titre, l'UDC, ou tout du moins une partie d'entre elle, profite aussi de l'occasion pour souligner certains désagréments qui peuvent être liés à l'extinction de l'éclairage. À minuit pile, alors que le dernier train circule encore et que les travailleurs nocturnes ou de jeunes fêtards qui rentrent tard doivent le faire dans l'obscurité : si l'extinction de l'éclairage public devait se poursuivre, est-ce que, par exemple, c'est une idée à la volée comme ça, une extinction par secteur ou par village, calquée par exemple sur les heures d'arrivée du dernier train, pourrait être étudié ? Est-ce qu'une réduction de l'éclairage, sans toutefois l'éteindre, pourrait être envisagée ? Ce sont des pistes de réflexion à considérer. Ce ne sont pas des demandes formelles, bien évidemment. Attention toutefois, l'UDC voit venir : ne dites pas que les gens n'ont qu'à prendre une lampe de poche parce qu'il rappellera quand même que lorsque l'UDC, sur un autre dossier, avait demandé en vain de réaliser une économie de 20'000 francs pour l'installation d'abribus en expliquant que les usagers pouvaient se munir d'un parapluie, il avait été rétorqué que c'était une forme de devoir moral de la collectivité publique que de permettre aux usagers de se déplacer confortablement. L'UDC espère donc que le Conseil général saisisse ici l'ironie pour les 27'000 francs d'économies réalisées annuellement avec l'extinction de l'éclairage public.

Mme MERMET MEYER (PS) prend la parole ainsi : « *Les étoiles ont été rallumées et l'éclairage public éteint depuis septembre de l'année dernière. Le rapport présenté par le Conseil communal, que le groupe socialiste remercie, fait état d'un bilan positif sur la situation.*

À Val-de-Travers, nous avons l'avantage de vivre en région rurale, et si les travailleuses et travailleurs ont sans doute apprécié que les rues soient éclairées plus tôt le matin que l'horaire initialement prévu, l'extinction de l'éclairage public n'a pas été source d'une augmentation des délits ou d'insécurité dans la population – je pense ici plus particulièrement aux femmes qui, on le sait, sont touchées de près, et quel que soit leur âge, par les problèmes d'insécurité dans les rues et notamment dans les villes.

Le groupe socialiste appelle de ses vœux une détermination claire du canton sur le maintien de la situation actuelle, et espère vivement que le Conseil communal de Val-de-Travers soutiendra la démarche et ne s'en tiendra pas à une posture de retrait en prétextant que la décision revient au canton. Chacune et chacun peut à son niveau agir en faveur de l'extinction nocturne, pour la biodiversité, pour les diminutions de consommation énergétique, et pour une diminution des charges financières que cet éclairage représente.

En ce sens, nous soutiendrons le classement de la motion du POP sans pour autant éteindre notre détermination à ce que la situation actuelle devienne pérenne. »

M. FATTON (cc) remercie les groupes pour cet accueil favorable. Effectivement, il faut maintenant continuer le combat avec le Conseil d'Etat. Il pourrait être fait par le biais du Grand Conseil, et par le biais de notre commune, avec une initiative communale. Il faut maintenant laisser un tout petit peu de temps au Conseil d'Etat pour nous apporter des solutions. Il rappelle que cette extinction est une recommandation de nos médias. Au niveau légal, la commune pourrait passer par-dessus, mais il pense qu'il faut y aller gentiment et essayer de mettre tout le monde d'accord pour pouvoir arriver à trouver un compromis.

Il pense aussi qu'une modification de notre éclairage public à certains endroits devra être faite pour avoir un petit peu d'éclairage sur certains passages piétons, c'est donc inéluctable de changer la totalité des points lumineux et faire qu'il soit séparable du réseau actuel.

Il répond au groupe UDC, qui s'inquiète sur l'avenir, qu'il ne sert à rien d'aller trop loin maintenant. Le Conseil communal va être attentif, il devra prendre en compte aussi certaines choses et adapter le dispositif.

M. Fatton rappelle qu'il y a encore une année, seul un village devait être éteint pour un test. Finalement, c'était un test grandeur nature sur l'ensemble des villages de la commune et il faudra très certainement adapter le dispositif dans les mois à venir en fonction des décisions qui seront prises et en fonction aussi des attentes de la population.

Reculer l'heure de rallumage d'une heure a permis de ne plus avoir de remarques. Peut-être qu'il faudra reculer l'extinction de 15 ou 30 minutes. L'avenir le dira et surtout les retours de la population. Le Conseil communal reste convaincu qu'il faut maintenir maintenant cette disposition, pour des raisons financières et écologiques. De plus, ce n'est pas quelque chose qu'il est impossible de mettre en place. Il y a peut-être certains endroits à renforcer au niveau de l'éclairage public. Typiquement, par rapport à la polyclinique. Pourquoi ne pas renforcer ou mettre des dispositifs qui permettraient de s'allumer durant la nuit, mais cela engendrerait des coûts supplémentaires.

L'éclairage intelligent concerne les 29 points lumineux LED, avec des techniques de détection mais qui coûtent quelque chose au niveau de la collectivité. Si on peut diminuer les coûts de cet investissement en ayant quelque chose qui satisfasse tout le monde et qui permette d'obtenir les résultats dans les domaines cités avant, ce serait très bien, mais il faut avancer encore un petit bout comme ça et voir ensuite, tout en étant attentif aux choses qu'il faudra mettre en place.

Mme HUMBERT (Les Verts) souhaite avoir un retour concernant son intervention, surtout sur la zone 30. Qu'en est-il des dates ? Est-ce qu'une planification a été prévue ?

M. SIMON-VERMOT (cc) indique que dans les zones 30, il n'y a en principe plus de passages pour piétons. Donc effectivement, cela résume assez bien la situation. Comme annoncé récemment dans la presse, trois villages passeront cette année partiellement en zone 30. Les zones de transit restent des routes à 50. On parle de Môtiers, Noiraigue et Travers. Les arrêtés sont en cours de rédaction, sont déjà passés sous les yeux du SPCH, et tout devrait être fait d'ici les prochaines semaines avec une introduction dans le courant

de l'année pour les autres six villages. Certains seront plus faciles à mettre en œuvre que d'autres. Ça va prendre encore quelques mois. Et puis il y a pas mal de réflexion propre aux routes, aux quartiers qui seront concernés. Évidemment, on essaie de faire le plus possible, mais tout en gardant en tête que c'est un dossier qui est très délicat, qui est sensible pour une partie de la population et qui doit être appliquée avec toutes les précautions d'usage.

La parole n'étant plus demandée, le président passe au vote du classement de la motion.

C'est à l'unanimité que le Conseil général approuve le classement de la motion du groupe POP « Extinction éclairage nocturne de la Commune », tel que proposé par le Conseil communal.

10. Communications du Conseil communal

Réponse de la motion sur le plan climat

M. Eric SIVIGNON (cc) prend la parole en ces termes : « *La motion « pour la création d'un plan climat pour la commune de Val-de-Travers » avait été acceptée par le Conseil général le 21 mars 2022.*

Concrètement, le Conseil communal a déjà entamé des démarches qui vont tout à fait dans le sens de la motion, mais décision a été prise de ne pas présenter aujourd'hui un rapport à ce sujet.

En effet, les dernières décisions du Grand conseil à propos du plan climat cantonal pourraient avoir un impact significatif sur les actions que la commune pourrait ou devrait mettre en place dans le cadre des objectifs climatiques cantonaux.

Une séance de coordination entre communes et canton se tient d'ailleurs prochainement pour justement discuter des contours que prendraient les plans climat communaux dans le cadre du plan climat cantonal.

De notre côté, la principale action de l'année écoulée était de réaliser une première version du plan communal des énergies.

Ce plan est la pièce maîtresse d'un futur plan climat qui se veut plus large en traitant notamment des émissions indirectes (achats, déchets) et des mesures d'adaptation qu'il faudra prendre face au changement climatique.

Le plan des énergies dresse un bilan des consommations et de la production énergétique actuelle et possible à futur sur notre territoire. Le plan proposé par la commune contient aussi 5 fiches de mesures qui guideront la politique énergétique de la commune dans les années à venir.

Il trace le chemin vers la neutralité carbone qu'il faut atteindre dans les meilleurs délais. Il a été soumis pour préavis aux services cantonaux et il vous sera donc présenté avec le rapport en répondant à cette motion au cours de l'année. »

Site Internet Vdtsenior

M. MAIRY (cc) rappelle que lors du vote du budget 2023, le groupe UDC avait remis en question l'existence du site Vdtsenior. M. Mairy s'était engagé à lui fournir des statistiques d'utilisation lors de la prochaine séance.

En 2022, uniquement en se basant sur les adresses IP en Suisse, pour exclure toutes les visites de sites inopportunes, il a été comptabilisé un peu plus de 2'000 utilisateurs pour plus de 6'700 vues, principalement sur les pages génériques de l'agenda sur le site. Ce dernier est donc bien utilisé. Il y a ensuite des entrées spécifiques sur les activités proposées au travers du site Vdtsenior. Il confirme que le site est effectivement utile aux aînés de notre commune. Il permet également, au-delà de cet aspect statistique, de faire le lien avec le CORA puisque c'est lui qui administre le site. CORA continue de renforcer son action envers les seniors. Près de la moitié des consultations sociales effectuées par le Cora l'an dernier concernaient des personnes de plus de 60 ans.

Donc, même si le site Vdtsenior n'est peut-être pas déterminant dans la politique de la commune envers les seniors, c'est la pièce d'un dispositif important en faveur d'une part de la population qui va grandissante. Le Conseil communal se réjouit que le Conseil général ait confirmé le maintien du site et espère que ces éléments permettront à l'UDC de reconsidérer sa position.

11. Interpellations et questions

A. INTERPELLATIONS

1. Interpellation des groupes AGORA et Les Verts concernant le projet de parc éolien au Mont de Boveresse

Le Tribunal fédéral devrait statuer bientôt dans le dossier du parc éolien de la Montagne de Buttes. Dans l'hypothèse où la Cour Suprême devait donner le feu vert à ce projet, la question se pose de savoir quelle influence la décision aura sur le processus du projet éolien du Mont de Boveresse, situé à côté et qui est réactivé vigoureusement ces jours par ses promoteurs.

Il convient de rappeler que plusieurs déclarations importantes sur ce sujet sensible ont déjà été formulées par le Conseil communal à l'intention du Conseil général et de la population au vallon.

Ainsi, déjà en avril 2012, le Conseil communal nous indiquait qu'il « *reste attaché à un développement éolien raisonnable et maîtrisé. Il ne souhaite pas brûler les étapes. Il travaille activement à clarifier toutes les questions et problématiques qui entourent ces projets* » [PV du CG du 02.04.2012].

Dans son rapport de gestion de l'année 2020 [p. 77], le dicastère du territoire, des sports et de la culture écrivait que « *la stratégie du Conseil communal pour le parc du Mont-de-Boveresse [...] consiste à finaliser le projet de la Montagne-de-Buttes, puis d'en tirer le bilan avant tout autre décision* ».

Cette ligne a été confirmée en 2021, où ce même dicastère [p. 78] informait que « *le Conseil communal reste en contact avec les porteurs du projet du parc éolien du Mont-de-Boveresse. En 2021, le Conseil communal a confirmé son souhait qu'un bilan du projet de la Montagne-de-Buttes soit disponible et favorable avant de lancer un nouveau projet* ».

Le 22 mars 2021, le Conseil communal répondait à une interpellation du groupe Agora indiquant que « *concernant le Mont-de-Boveresse, depuis 2013, la position de la Commune reste inchangée : le but est d'accompagner le premier projet du Mont-de-Buttes et de ne pas avoir deux projets en parallèle. Aucun engagement n'a donc été pris sur ce projet* » [PV du CG du 22.03.2021].

Par le biais de cette interpellation, et afin d'obtenir des clarifications qui nous paraissent nécessaires, nous posons au Conseil communal les questions suivantes :

- Le Conseil communal peut-il confirmer tenir ces promesses ?
- Dans quel état d'avancement se trouve le projet du Mont-de-Boveresse ?
- Qu'entend précisément le Conseil communal lorsqu'il parle d'un « bilan » du projet de la Montagne-de-Buttes ?
Comment le Conseil communal prévoit-il d'établir ce bilan ? Quels sont les critères envisagés pour l'évaluation ?
Sur quelle durée d'exploitation au parc de la Montagne de Buttes pourraient se baser les observations et résultats dans le bilan ?
- Le Conseil communal peut-il garantir que l'instance qui sera amenée à réaliser ce bilan sera neutre et indépendante vis-à-vis du lobby éolien ?
- Le Conseil communal peut-il garantir que l'avis des riverains sera pris en compte dans le bilan ?
- Comment le Conseil communal envisage-t-il de prendre en compte l'avis de la population du Val-de-Travers dans ce bilan ?

M. SIVIGNON (cc) répond ainsi : « *Le Conseil communal a bien pris connaissance des questions exposées dans cette interpellation.* »

Dans l'attente d'informations complémentaires notamment en lien avec l'avancement du projet du côté des promoteurs et afin de pouvoir répondre au mieux aux questions posées, le Conseil communal répondra à cette interpellation lors de la prochaine séance du Conseil général. »

2. Interpellation du groupe POP concernant l'utilisation des temples

Lors de la 191^{ème} session du Synode de l'Église réformée évangélique du canton de Neuchâtel (EREN), la résolution suivante a été prise :

« Le Synode a validé avec 17 votes, 2 absentions contre 15, le principe de réserver l'usage des temples exclusivement aux activités religieuses culturelles chrétiennes et aux manifestations culturelles, publiques et politiques. Les cérémonies non présidées par un permanent ou un prédicateur de l'EREN ou des Eglises reconnues et communautés membres de la COTEC n'y seront plus autorisées. » (sic.)

Il n'est pas de notre ressort de nous positionner sur le choix de l'EREN. Mais les temples sont des bâtiments communaux et ils grèvent directement et régulièrement le budget de notre commune de centaines de milliers de francs d'entretien. Voilà qui soulève un certain nombre de questions :

De quel droit l'EREN peut-elle exclure de leur utilisation toute une catégorie d'habitant·e·s contribuables de Val-de-Travers, notamment en leur refusant une cérémonie laïque dans le temple de leur village ?

Comment la Commune entend-elle réagir à cette interdiction d'utiliser son patrimoine ? Actuellement, les huit temples de Val-de-Travers peuvent être réservés librement sur la plateforme communale Gelore, au même titre que les autres infrastructures communales. Qu'en sera-t-il à l'avenir ?

Si l'EREN ne revient pas sur sa décision, le Conseil communal a-t-il envisagé de « séculariser » certains lieux de cultes actuels pour permettre des cérémonies en accord avec les convictions des défunts ?

Au vu de l'utilisation marginale de certains temples et si leur intérêt patrimonial n'est pas prépondérant, une réflexion au sujet d'éventuelles ventes a-t-elle été entamée ?

M. FATTON (cc) répond en ces termes : *« En préambule, il est à noter que le dicastère des infrastructures entretient de très bons contacts avec la Paroisse réformée du Val-de-Travers. Des séances de travail sont organisées deux fois par année avec ses représentants. Lors de celles-ci, l'ensemble des sujets sont abordés.*

Au fil des ans, une analyse des lieux de culte a été effectuée quant à leur fréquentation et leurs coûts d'utilisation. D'un commun accord, il a été possible de rationaliser leur utilisation en regroupant les cultes et en réduisant l'utilisation des autres lieux sur une bonne partie de l'année.

Mais, pour rappel, notre Autorité se doit d'appliquer les principes établis par le concordat signé le 25 avril 2000, liant l'Etat et les églises reconnues du canton.

En son article premier sur les principes

Il est indiqué que l'état reconnaît l'Eglise réformée évangélique du canton de Neuchâtel, l'Eglise catholique romaine et l'Eglise catholique chrétienne comme des institutions d'intérêt public représentant les traditions chrétiennes du pays et que leur indépendance est garantie.

Pour ce qui du chapitre 4 sur les lieux de culte

Son article 9 traite des lieux de culte appartenant aux communes et celui-ci stipule

¹Les communes propriétaires de temples, églises et chapelles sont tenues de les conserver à la disposition des Eglises et d'en assumer l'entretien et la réparation (y compris l'éclairage, le chauffage, le nettoyage et le sonnage des cloches).

²Les communes assument la rétribution des organistes dans les cas où cette obligation existe au moment de la signature du présent concordat. Les communes qui sont propriétaires des orgues en assument l'entretien et les réparations.

A ce sujet, notre commune a toujours pu bénéficier de l'aide financière de l'EREN lors des différents relevages d'orgues de la commune.

³Les temples, églises et chapelles conservent prioritairement une destination religieuse et sont mis gratuitement à la disposition des Eglises, qui bénéficient à leur égard d'un droit de préférence. Aucune manifestation allant à l'encontre des buts poursuivis par les Eglises ne peut y être autorisée. Le préavis des autorités ecclésiastiques concernées est demandé chaque fois que l'usage du bâtiment est requis.

Le critère qui interdit la mise à disposition d'un lieu de culte pour une manifestation est donc son opposition aux buts poursuivis par les Eglises. Nous n'allons pas nous-mêmes évaluer si un usage de nos temples va à l'encontre des missions de l'église réformée. Dès qu'une réservation parvient à la centrale de réservation pour un de ces bâtiments, nous requérons le préavis de la paroisse du Val-de-Travers.

À ce jour et à ma connaissance, une seule fois la paroisse du Val-de-Travers a émis un préavis négatif. Pour le solde, celle-ci s'est montrée très ouverte sur l'utilisation des temples, qui sont régulièrement utilisés pour des manifestations non religieuses, par exemple culturelles ou musicales.

Depuis de nombreuses années, la paroisse du Val-de-Travers propose aux familles et aux pompes funèbres de procéder à des célébrations laïques dans l'ancienne chapelle indépendante de Couvet, devenue chapelle aux concerts, et volontiers mise à disposition pour ces célébrations, et cela dans le but de respecter le désir des familles et personnes qui ne souhaitent pas de célébrations laïques dans des lieux nécessairement connotés religieux mais aussi dans le but de tenir compte du fait que les églises sont utilisées à des fins religieuses.

À ce jour, la vente des bâtiments n'a pas été envisagée du fait de la proximité des cimetières pour certains et de la particularité des lieux. Sans accord de l'EREN, une vente irait en outre à l'encontre de la convention qui stipule que les communes sont tenues de conserver les églises, temples et chapelles dont elles sont propriétaires. »

M. VAUCHER (POP) indique que son groupe n'est pas tellement satisfait de penser qu'un bâtiment entretenu par l'ensemble de la population ne puisse pas être utilisé tout en respectant évidemment le bâtiment et ce donc pourquoi il est fait. C'est une attitude qu'il a personnellement de la peine à comprendre.

3. Interpellation du groupe UDC concernant l'adjudication des travaux : le Conseil communal est-il absolument transparent ?

Le groupe UDC s'interroge sur la manière dont l'attribution des travaux relevant de la compétence du Conseil communal est déterminée (génie civil, menuiserie, graphisme, publicité, informatique, etc.).

Dans le respect des contraintes légales (marchés publics, etc.), dans quelle mesure le Conseil communal peut-il nous assurer que les entreprises et artisans établis dans notre commune, qui y paient des impôts et y créent de l'emploi sont priorités lorsque cela est possible dans la réalisation des divers chantiers ?

Le Conseil communal peut-il éventuellement rendre compte au premier pouvoir communal (le Conseil général) de façon régulière et par le biais d'un rapport d'information par exemple quels ont été les critères déterminants pour l'attribution des mandats aux prestataires idoines, notamment lorsque des entreprises vallonières ne sont pas retenues au profit d'entreprises extérieures ?

M. Mairy (cc) indique que le Conseil communal répondra à cette question lors de la prochaine séance.

4. Interpellation du groupe socialiste concernant la mise en œuvre de l'article 1.21 du règlement général de commune.

L'article 1.21 du règlement général de commune prévoit la création d'un registre des liens d'intérêts des membres du Conseil général. Or, selon les connaissances du groupe socialiste, ce registre n'existe nulle part. S'il est en effet possible de trouver celui des conseillers communaux, l'article 1.21 de notre règlement général de commune n'est en revanche apparemment pas appliqué. Comment et dans quels délais le Conseil communal a-t-il l'intention de mettre en œuvre les diverses mesures demandées à l'article 1.21 du règlement général de commune ?

M. MARGOT (PS) profite ici de l'opportunité de développement par l'auteur qu'offre l'interpellation. L'article 1.21 de notre règlement général de commune règle la création d'un registre des liens d'intérêts des membres du Conseil général ainsi que des futurs membres suppléant. L'alinéa 1 stipule que ce registre doit être tenu par la commune et accessible sur le site Internet de la commune. Les règles de détermination sont elles-mêmes spécifiées à l'alinéa trois du même article et se réfèrent à l'article 39 de la loi cantonale d'organisation du Grand Conseil. Il doit être indiqué l'activité professionnelle, les fonctions d'organe, de direction ou de surveillance, de fondations, de sociétés, d'établissements suisses ou étrangers, de droit public ou de droit privé. Les fonctions permanentes de direction ou de consultation pour le compte de groupes d'intérêts suisses ou étrangers. Les fonctions au sein de commissions ou d'autres organes de la Confédération, du canton ou des communes. Et finalement, ces fonctions politiques. Or, force est de constater que cet article du règlement n'est aujourd'hui pas appliqué. Le groupe socialiste est d'avis qu'il est important de mettre cet article en œuvre le plus rapidement possible. Il soutient en effet la plus grande transparence possible dans la politique en général. La Suisse est régulièrement épinglée pour son manque de transparence en politique. Les rapports du Greco se succèdent et se ressemblent, les mesures demandées n'étant quasiment jamais mises en œuvre. Si le groupe socialiste déplore ce fait, il est ravi que cet article figure au sein du règlement général de commune. Il lui paraît cependant essentiel d'allier la pratique à la théorie. Il demande donc au Conseil communal quand il espère mettre cet article en œuvre. Il espère vivement que la réponse sera simple et limpide, soit le plus vite possible. Il pense qu'il est sain et utile que la population puisse s'informer des liens d'intérêts des personnes qu'elle a élus. Et puis finalement, cet article permettrait de rendre plus claires les décisions de se retirer ou non en cas de conflit d'intérêts.

M. SIMON-VERMOT (cc) indique que l'application de cet article est prévue dès les prochaines élections communales qui auront lieu en 2024. Ce qui permettra de respecter son alinéa deux qui indique que les membres du Conseil général annoncent les liens d'intérêt avant leur entrée en fonction. La Chancellerie suit donc le dossier de près et reviendra vers les nouveaux élus en temps utile.

M. MARGOT (PS) indique que son groupe n'est pas satisfait. Il y a un règlement général de commune qui a été accepté par le Conseil général et dont un article n'est pas appliqué. Le groupe socialiste ne verrait pas pourquoi il faudrait attendre les prochaines élections pour appliquer le règlement général que le Conseil général a lui-même accepté.

5. Interpellation du groupe POP concernant l'accès routier au village de Noiraigue

Depuis peu, l'accès routier au village de Noiraigue a été modifié.

La piste de décélération est interdite à la circulation et transformée en place de chaînage. La piste principale montante sert maintenant de sortie pour accéder au village avec un contour à droite dépassant les 90 degrés.

La vitesse est limitée à 60 km/h (ce qui, soit-dit en passant n'est pratiquement pas respecté), vous imaginez aisément qu'il n'est pas possible de virer à cette vitesse, les conducteurs doivent donc fortement ralentir pour pouvoir accéder à Noiraigue avec, pour corollaire, forces appels de phares, dépassement ET coups de klaxons, et ce également de la part des automobilistes qui empruntent encore (et de manière fort logique) l'ancienne voie d'accès et qui ne comprennent pas ce que font les conducteurs obéissant au nouveau marquage.

Bref, ce nouvel accès né d'un esprit absurde et illogique EST DANGEREUX !

Qu'en pense le Conseil communal et compte-t-il intervenir auprès des services compétents pour faire rectifier cette situation aberrante ?

M. SIMON-VERMOT (cc) La solution mise en place par le Service cantonal des ponts et chaussées n'est en effet ni très heureuse ni très réfléchie. Si la situation va sans conteste s'améliorer pour la belle saison qui commence, elle devrait être corrigée pour l'hiver prochain. La protection de la population a d'ores et

déjà interpellé le SPCH pour qu'il réfléchisse à un axe routier plus sûr, une place de chaînage moins intrusive.

M. BOVARD (POP) indique que son groupe est satisfait.

B. QUESTIONS

1. Question du groupe socialiste concernant le bilan tiré par le Conseil communal des mesures d'économies d'énergie

La crise énergétique actuelle a conduit le Conseil communal à prendre plusieurs mesures d'économies d'énergie. La liste des différentes mesures a été communiquée au travers d'un communiqué de presse le 21 septembre 2022.

Quel est le bilan tiré par le Conseil Communal au sujet de ces différentes mesures ? Prévoit-il de les pérenniser à l'avenir ?

M. FATTON (cc) indique que les mesures prises par le Conseil communal dès le mois d'octobre dans le but de réduire la consommation d'énergie ont porté leurs fruits. En effet, à titre d'exemple de comparaisons ont été faites sur les mois de janvier et février l'exercice 2022 et 2023 sur une douzaine de bâtiments, la diminution de la consommation du gaz est de l'ordre de 20% et au niveau de l'électricité, 15%. Toutefois, ces diminutions ne permettent pas de compenser l'augmentation significative du coût de l'énergie du gaz. Toujours sur la base des données à disposition pour les douze bâtiments analysés, la dépense totale pour les mois de janvier et février est passée de 88'550 francs à 125'351 francs, soit une augmentation de 41%. Au niveau de l'électricité, l'augmentation financière se situe à environ 11% environ, soit un millier de francs pour ces bâtiments-là. En conclusion, les démarches entreprises ont certes permis de limiter sensiblement la consommation d'énergie, ce qui est positif, mais les finances communales seront mises à mal par ces augmentations de tarifs, notamment du prix du gaz. Pour ce qui est de l'éclairage public, les chiffres indiqués dans la réponse à la motion semblent se confirmer.

2. Question du groupe POP concernant le marché à Fleurier

Il semblerait que de moins en moins de chaland soient présents le vendredi matin à la place du marché de Fleurier.

Le Conseil communal en connaît-il les raisons ? Si oui, quelles sont-elles et comment compte-t-il y remédier ?

M. MAIRY (cc) indique que la saison hivernale explique sans doute le sentiment exprimé par le groupe POP. Ce marché, comme nombre de marchés ailleurs, voit en effet le nombre de chalands diminuer pendant l'hiver avant de reprendre des couleurs au printemps. Statistiques à l'appui, la fréquentation par les marchands est relativement stable. Dix stands étaient présents régulièrement en 2023, un nombre similaire à celui de 2020. Ils étaient montés à onze en 2021 et douze en 2022. Le Conseil communal, par le DAPP et le DEFCOS, entretient des contacts fréquents avec les chalands, lesquels permettent d'anticiper des arrêts d'activité en cherchant des remplaçants afin de maintenir ce marché autant attractif que possible.

3. Question du groupe POP concernant la fontaine « L'Aurore » à Noiraigue

Quelle essence végétale le Conseil communal compte-t-il planter en remplacement du saule qui ombrageait la fontaine et la petite place attenante au centre du village de Noiraigue ?

M. Fatton (cc) répond en ces termes : « Effectivement, le service de voirie a dû abattre le saule qui abritait la fontaine de l'Aurore à Noiraigue. Cet arbre était installé sur du terrain privé, mais géré par le biais de la servitude 10143, qui stipule que la commune a le droit de maintenir sur le présent article l'arbre qui a été

planté pour ombrager la stature de l'Aurore et à le remplacer s'il venait à périr. Depuis cet abattage, la parcelle a changé de propriétaire, mais la servitude est toujours active. Dès lors, le saule sera remplacé par un tilleul dans le courant du printemps. »

Ayant épuisé les points à l'ordre du jour et la parole n'étant plus demandée, le président remercie le public ainsi que la presse de s'être déplacés pour cette séance. Il remercie l'Assemblée et lève la séance à 22 h 09.

AU NOM DU CONSEIL GÉNÉRAL

LE PRÉSIDENT :

LA SECRÉTAIRE :

Florian Dreyer

Cécile Mermet Meyer

Motions en suspens :

- Motion interpartis pour la création d'un plan climat pour la commune de Val-de-Travers, acceptée par le CG lors de la séance du 21 mars 2022